
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1850.

Budget des dépenses de la Chambre des Représentants, pour l'exercice 1851.

*Rapport fait, au nom de la commission de comptabilité (1),
par M. DE MAN D'ATTENRODE.*

MESSIEURS,

La commission de comptabilité s'est réunie, d'après l'art. 83 de votre règlement, afin de vérifier et d'apurer le compte du dernier exercice clos, et de déterminer le budget des dépenses, qu'exige l'entretien du palais législatif et le service de votre session annuelle.

J'ai l'honneur de le soumettre à votre approbation.

Commençons par exposer la situation du compte de l'exercice 1848.

Le crédit accordé pour les dépenses de cet exercice, en y comprenant un crédit supplémentaire de fr. 43,910-87 alloué par la loi du 7 février 1849, s'élève à la somme de fr. 484,560 87

Les dépenses constatées s'élèvent à la somme de 484,473 46

Par suite il a été reconnu, que la somme de fr. 85 41 excédant les besoins et les crédits alloués, il y avait lieu de l'annuler.

Votre commission, après avoir reconnu la régularité des dépenses effectuées pendant l'exercice 1848 par la vérification des pièces justificatives annexées à l'état récapitulatif, a revêtu le compte de son approbation.

Nous allons maintenant vous soumettre l'état des besoins de l'exercice 1851.

Votre commission a déterminé provisoirement le crédit nécessaire, d'après les évaluations de MM. les questeurs, pour le service des dépenses de cette période à 462,700 francs.

(1) La commission, présidée par M. DELFOSSE, se compose de MM. BOEDT, DE MAN D'ATTENRODE, RODENBACH, PREVINAIRE, MERCIER et LOOS.

Ce crédit est réparti en dix-huit articles.

Le tableau ci-annexé indique les dépenses auxquelles il est destiné, et les chiffres du crédit, alloué pour 1850, comparés avec ceux qui vous sont proposés pour 1851.

Nous nous bornerons à motiver les articles, qui ont subi des augmentations.

Traitement du bibliothécaire fr. 3,000

Le traitement du bibliothécaire a été jusqu'à ce jour de fr. 2,800. Votre commission vous propose à l'unanimité, moins une voix, de l'augmenter de 200 francs. Elle motive cette proposition sur la disproportion qui existe entre le traitement des bibliothécaires attachés aux collections appartenant à l'État ou aux communes.

Votre commission, cependant, ne croit pas qu'il convienne de porter le traitement de votre bibliothécaire à ce niveau, mais elle estime que son traitement fixé à 3,000 francs est plus en proportion avec ceux des autres employés au service intérieur de la Chambre.

D'ailleurs le bibliothécaire est tenu à remplir ses fonctions pendant toute l'année même en dehors de votre session.

Traitement des sténographes fr. 22,000

Votre commission propose de leur allouer une gratification de fr. 1,500
C'est-à-dire une indemnité de 300 francs pour chacun.

Elle s'est déterminée à vous proposer ce crédit extraordinaire à cause de la prolongation inaccoutumée des deux sessions dernières. Dans le passé chaque session extraordinaire a valu à MM. les sténographes une rétribution supplémentaire.

Votre commission a profité de cette circonstance pour insister auprès de la questure, afin que ce service important se fasse de la manière la plus ponctuelle en se conformant au règlement du 22 janvier 1847, et afin qu'on y introduise toutes les améliorations compatibles avec le crédit alloué.

*Prix d'une deuxième chaudière destinée à l'appareil de chauffage de
la salle des séances publiques fr. 2,000*

La commission ayant entendu les observations de la questure, vous propose d'allouer ce crédit.

Cette dépense est nécessaire pour assurer la continuité du chauffage. A défaut d'une chaudière supplémentaire, qu'une réparation devienne inopinément urgente, et le service du chauffage peut être subitement interrompu.

Cette mesure de prévoyance a été adoptée par votre commission.

Telles sont les propositions, que la commission de comptabilité à l'honneur de vous soumettre pour subvenir aux dépenses probables de l'exercice 1851.

Elles tendent à vous réclamer un crédit de 462,700 francs. Le crédit adopté fera partie du budget des dotations.

Le Secrétaire-Rapporteur,
B^{on} DE MAN D'ATTENRODE.

Le Président,
N.-J.-A. DELFOSSE.

ANNEXE.

État de l'évaluation des dépenses proposées pour le service de la Chambre des Représentants. (Exercice 1851.)

N° D'ORDRE.	NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDITS ALLOUÉS POUR 1850		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1851	
		ordinaires.	extraordin ^{es}	ordinaires.	extraordin ^{es}
1	Indemnité des Représentants.	317,000	»	^(a) 317,000	»
2	Traitement du greffier	5,000	»	5,000	»
3	Id. du commis-greffier.	2,500	»	2,500	»
4	Id. du commis au greffe	1,800	»	1,800	»
5	Id. du bibliothécaire.	2,800	»	3,000	»
6	Id. du commis à la bibliothèque et aux archives.	2,000	»	2,000	»
7	Id. des sténographes.	22,000	»	22,000	1,500
8	Id. du chef huissier	1,700	»	1,700	»
9	Id. du 1 ^{er} huissier de salle.	1,450	»	1,450	»
10	Id. du 2 ^e id.	1,400	»	1,400	»
11	Id. de 9 messagers dont un expé- ditionnaire.	9,000	»	9,000	»
12	Id. de la concierge	1,050	»	1,050	»
13	Salaires des gens de peine	2,950	»	^(b) 3,700	»
14	Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre	5,000	»	5,000	»
15	Impression des documents relatifs aux an- ciennes assemblées législatives du pays.	3,000	»	3,000	»
16	Impressions pour le service de la Chambre.	40,000	»	40,000	»
17	Fournitures de bureau, chauffage, éclai- rage, ameublement, entretien des bâti- ments, reliures, menues dépenses . .	40,350	»	39,600	»
18	Prix d'une seconde chaudière pour le chauffage	»	»	»	2,000
	Restauration de la salle des séances . . .	»	5,000	»	»
		459,000	5,000	459,200	3,500
		464,000		462,700	

(a) Indemnité calculée pour quatre-vingt-douze membres, pendant 8 mois de session.

(b) L'augmentation de 750 francs provient de ce que l'on a porté ici le traitement du sieur Corneille, chauffeur, lequel a, jusqu'à aujourd'hui, été payé par la concierge. Le chiffre de l'art. 17 a été diminué de pareille somme.